## La mairie amortit la hausse de la cantine sur le coût de la garde

Depuis trois ans, la municipalité prenait en charge la hausse du ticket de cantine. En 2024, elle ne pourra plus le faire mais elle donnera un coup de pouce aux familles sur la garde le temps de la pause méridienne. Au final, elle amortit quand même l'inflation des tarifs.

C. F. – 14 décembre – Temps de lecture : 2 min



Le coût du repas aura connu trois augmentations en deux ans. Photo Armand Flohr

« C'est une hausse solide... <u>Elle tombe au mauvais moment</u> mais je vous propose tout de même de supporter une partie de la charge... » Voilà comment le maire a amené le sujet inflationniste du jour sur la table du <u>dernier conseil municipal</u>. À savoir : la réévaluation du tarif de la cantine et des goûters fournis aux enfants du périscolaire au 1er janvier prochain.

Le soutien aux familles est louable. Depuis trois ans déjà, la municipalité prenait à sa charge la hausse répercutée par le fournisseur des repas, l'association Habitat jeunes des Trois frontières. En 2024, l'effort de la commune ne portera pas directement sur le ticket repas (5,13 € contre 4,86 € à ce jour) mais sur le coût de la garde des enfants, indissociable de la prestation lors de la pause méridienne.

## Cinq tranches au lieu de trois

Cet ajustement intervient au moment où la commune a également revu, sur demande de la CAF, les barèmes de facturation. Actuellement, trois tranches existent en fonction du quotient familial ; une quatrième est destinée aux familles extérieures. À partir du 1er janvier, le tableau se découpe en cinq tranches de quotient familial. Un tarif modulé s'appliquera aux familles extérieures à Guénange. Ce système vaudra aussi bien pour la cantine ; la garde du matin et du soir ; mais aussi les mercredis éducatifs.

Les élus ont décortiqué le tableau en question présenté par l'adjointe Mathilde Bonan. Pour arriver à la conclusion suivante : « On réduit le coût de la garde pour les familles dans quatre des cinq tranches ». À titre d'exemple, le coût résiduel de la garde méridienne pour les foyers les plus modestes sera de 0,27 € contre 0,82 € aujourd'hui. « Au final, la Ville prend à sa charge plus de 60 % de la hausse à venir ».